

DEL/2024/JE/22
DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA JEUNESSE
MODIFICATION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que, par la délibération DEL/2011/JE/81 du 14 septembre 2011, le Conseil Municipal a entériné la transformation du Conseil Municipal des Jeunes en un Conseil de la Jeunesse, accompagné de l'adoption du règlement intérieur correspondant.

Dans une démarche visant à revitaliser cet instrument clé de la démocratie participative, la présente délibération révoque le règlement intérieur daté du 14 septembre 2011 et propose un nouveau processus d'installation des conseillers, à savoir :

- Le dépôt d'un dossier de candidature avant le 1er décembre de l'année, à remettre au service Jeunesse de la Ville.
- Être âgé de 13 à 19 ans à la date de la nomination.
- La première candidature ne peut être soumise au-delà de l'âge de 17 ans révolus.
- Chaque année, le Conseil de la Jeunesse renouvelle au minimum trois postes de conseillers.

Chaque postulant est soumis à un entretien visant à évaluer ses motivations et son engagement. Le jury prend également en compte l'harmonisation du Conseil de la Jeunesse, tant en termes de genre que d'âge, avec une limite de 18 conseillers.

Depuis l'année 2018, un système de tutorat a été instauré pour orienter et accompagner les Conseillers dans leurs démarches. Ce tutorat est assuré par d'anciens membres du Conseil de la Jeunesse souhaitant rester impliqués. Le principe d'entretien s'applique également ici, avec une limite d'âge de 25 ans et au nombre maximum de 8 tuteurs. Le Conseil de la Jeunesse sera, dès lors, composé de 18 conseillers et 8 tuteurs.

A la suite du retrait de candidature d'un jeune, de nouveaux entretiens de sélection ont été effectués.

Les noms des membres désignés dans la délibération DEL/2023/JE/143 votée en date du 07 décembre 2023 sont ainsi modifiés comme suit :

- Mademoiselle MALAPEL EMPIS Elea et Monsieur VANRIEST Maxence en qualité de nouveaux conseillers de la jeunesse.

Les modifications de noms spécifiées dans cette délibération entrent en vigueur à compter de la date de signature de celle-ci.

Ainsi et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de désigner l'ensemble de ces jeunes, désignés ci-dessous, comme membres du Conseil de la Jeunesse ou tuteurs, selon les principes mentionnés précédemment

Conseillers renouvelés

1. BARTOS Susan
2. BEAUQUEL Abygaëlle
3. CORION Aby
4. COOLSAET MASSELLES Maëlle
5. DUPONT Thimeo
6. FOUREZ Adan
7. HOLLEBECQUE Suzon
8. MASQUELIER Lylian

Direction Générale des Services*Tél. 03 20 66 58 24***EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,
Le vingt en un février,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 14 février et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le 28 février 2024*

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,
Pascal NYS Adjoints au Maire, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Saïd LAOUADI, Fabienne LEPERS, Adjoints au Maire,

Etienne DELEPAUT, Thérèse NOCLAIN, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Fatima KARRAD, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Sana EL AMRANI, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Rafik BZIOUI, Christelle DUTRIAUX, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Gaëtan DECOSTER, Clémentine NOUQUERET, Conseillers,

Karima CHOUIA, Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Jean-Adrien MALAIZE ayant donné procuration à Gaëtan DECOSTER
Sabine HONORE ayant donné procuration à Blandine LEPLAT

9. MEERSEMAN Eloise
10. MEERSEMAN Julie
11. NICOLINI Andrea
12. THYS Madeleine
13. VEAUVY Colette
14. FEREZ Simon

Conseillers entrants

1. BOUCHICHE Abdelkader
2. EL HADI Hamza
3. GHANEM Lyana
4. MALAPEL EMPIS Elea
5. VANRIEST Maxence

Tuteurs

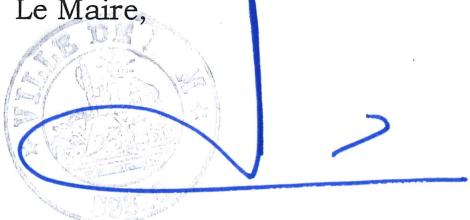
1. DJABELKHEIR Emilie
2. FRYS Maxime
3. GUILLAIN Lucie
4. MOREL Camille
5. MOREL Pauline
6. NOLLET Mathias
7. NOLLET Mathilde
8. STEVENS Tom

Le Conseil de la Jeunesse sera, dès lors, composé de 19 conseillers membres, et de 8 tuteurs.

Vu l'avis conforme de la commission « Education et Jeunesse », du 24 janvier 2024,

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le principe du renouvellement du Conseil de la jeunesse comme désigné plus haut.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 28/02/2024

Reçu en préfecture le 28/02/2024

Publié le

S²LO

ID : 059-215902990-20240124-DEL2024JE22-DE